2018-01-01

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DES-AULNAIES

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies, tenue le **9 janvier 2018**, à 19 h 30 à la salle communautaire, située au 1038 route de la Seigneurie, à Saint-Roch-des-Aulnaies.

Sont présents à cette séance:

Siège #1 - Monsieur Guillaume Duval
Siège #2 - Monsieur Gérald Bérard
Siège #3 - Monsieur Yves Plante
Siège #4 - Monsieur Maxime Castonguay
Siège #5 - Monsieur Michel Poitras
Siège #6 - Monsieur Claude Hudon

Sont absents à cette séance:

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur André Simard.

Madame Cécile Morin, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Guillaume Duval et résolu à l'unanimité de déclarer cette séance ouverte.

Adopté à l'unanimité.

2018-01-02

2 - <u>ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</u>

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture en a été faite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Guillaume Duval et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- **3.1** - Séance ordinaire du 4 décembre 2018
- **3.2** - Séance extraordinaire du 18 décembre 2017 à 20 heures
- **3.3** - Séance ajournée du 18 décembre 2017 à 21 heures

4 - LÉGISLATION

- **4.1** - Adoption du règlement numéro 327-2017
- **4.2** - Adoption du règlement 328-2017
- **4.3** - Présentation et avis de motion pour l'adoption d'un règlement établissant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux
- **4.4** - Adoption des dépenses incompressibles de 2018

5 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

5.1 - Approbation des comptes payés au cours de décembre 2017

5.2 - Approbation des comptes de janvier 2018

5.3 - Dépôt du rapport sur l'état des revenus et dépenses au 31 décembre 2017

5.4 - Démission de madame Diane Thibault - Adjointe administrative

5.5 - Embauche de madame Céline Pelletier - Adjointe administrative

6 - CORRESPONDANCE

6.1 - Dépôt de la correspondance

6.2 - Milieux humides - Financement des nouvelles responsabilités

6.3 - Déclaration commune - Forum des communautés forestières

6.4 - Contribution financière - Club de Gymnastique Gymagine Inc.

6.5 - Contribution financière - Corps de Cadets de la Marine Royale du Canada

7 - DOSSIER DE LA MRC

7.1 - Point d'information - Monsieur André Simard

8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ INCENDIE

8.1 - Point d'information - Monsieur Michel Poitras

9 - RÉSEAU ROUTIER

9.1 - Point d'information - Monsieur Claude Hudon

9.2 - Subvention municipale - Transport adapté

9.3 - Subvention municipale - Transport collectif intégré

10 - EMBELLISSEMENT, HYGIÈNE DU MILIEU, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

10.1 - Point d'information - Monsieur Guillaume Duval

11 - FAMILLE, LOISIRS ET BIBLIOTHÈQUE

11.1 - Point d'information - Monsieur Maxime Castonguay

12 - CULTURE, PATRIMOINE ET SEIGNEURIE

12.1 - Point d'information - Monsieur Yves Plante

13 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

13.1 - Point d'information - Monsieur Gérald Bérard

13.2 - Demande d'autorisation CPTAQ - Ferme Jean-Marie Charrois

13.3 - Nomination d'un nouveau membre du Comité consultatif d'urbanisme

14 - PÉRIODE DE QUESTIONS

15 - VARIA

16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2018-01-03

3.1 - Séance ordinaire du 4 décembre 2018

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 décembre dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Hudon et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2017, tel qu'il apparait au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adopté à l'unanimité.

2018-01-04

3.2 - Séance extraordinaire du 18 décembre 2017 à 20 heures

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 18 décembre 2017, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Poitras et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2017, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adopté à l'unanimité.

2018-01-05

3.3 - Séance ajournée du 18 décembre 2017 à 21 heures

Copie du procès-verbal de la séance ajournée du 4 décembre 2017, tenue le 18 décembre 2017 a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gérald Bérard et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ajournée du 4 décembre 2017, tenue le 18 décembre 2017 à 21 heures, tel qu'il apparait au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adopté à l'unanimité.

4 - LÉGISLATION

2018-01-06

4.1 - Adoption du règlement numéro 327-2017

Une dispense de lecture complète a été demandée lors de l'avis de motion. Les membres du conseil disposant du projet de règlement depuis plus de 48 heures, monsieur le maire demande à la directrice générale de résumer les grandes lignes du règlement 327-2017.

RÈGLEMENT NO 327-2017 décrétant le taux des taxes et le tarif de compensations pour l'année 2018 et les conditions de leurs perceptions.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Maxime Castonguay et résolu à l'unanimité que le règlement 327-2017 soit, et est adopté par le conseil et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit : voir texte complet au registre des règlements.

Adopté à l'unanimité.

2018-01-07

4.2 - Adoption du règlement 328-2017

Une dispense de lecture complète a été demandée lors de l'avis de motion. Les membres du conseil disposant du projet de règlement depuis plus de 48 heures, monsieur le maire demande à la directrice générale de résumer les grandes lignes du règlement 328-2017.

RÈGLEMENT NO 328-2017 ayant pour objet d'abroger et de remplacer le règlement portant le numéro 321-2016 concernant l'imposition de la taxe pour la cueillette et le recyclage des ordures ménagères.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Guillaume Duval et résolu à l'unanimité que le règlement 328-2017 soit, et est adopté par le conseil et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit : voir texte complet au registre des règlements.

Adopté à l'unanimité.

4.3 - Présentation et avis de motion pour l'adoption d'un règlement établissant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

Monsieur Michel Poitras, conseiller donne avis qu'un règlement établissant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies sera adopté à la séance ordinaire du 5 février 2018. Le projet de règlement a fait l'objet d'une présentation et conformément aux dispositions du Code municipal, une dispense de lecture est produite en même temps que le présent avis de motion.

2018-01-08 **4.4 - Adoption des dépenses incompressibles de 2018**

Il est proposé par monsieur Yves Plante et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale à effectuer, au cours de l'année 2018, les dépenses incompressibles prévues au budget.

Adopté à l'unanimité.

5 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

2018-01-09 **5.1 - Approbation des comptes payés au cours de décembre 2017**

Il est proposé par monsieur Guillaume Duval et résolu à l'unanimité d'approuver les comptes qui ont été payés au cours de décembre 2017 pour un montant de 19 680,29 $.

Adopté à l'unanimité.

2018-01-10 **5.2 - Approbation des comptes de janvier 2018**

Il est proposé par monsieur Claude Hudon et résolu à l'unanimité d'approuver la liste des comptes à payer préparée et déposée par la trésorière pour le mois de janvier 2018 pour un montant de 94 283,70 $.

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

Adopté à l'unanimité.

5.3 - Dépôt du rapport sur l'état des revenus et dépenses au 31 décembre 2017

La directrice générale dépose au conseil municipal le rapport sur l'état des revenus et dépenses au 31 décembre 2017.

5.4 - Démission de madame Diane Thibault - Adjointe administrative

La directrice générale informe les membres du conseil municipal de la démission de madame Diane Thibault à titre d'adjointe administrative en date 11 décembre 2017.

2018-01-11 **5.5 - Embauche de madame Céline Pelletier - Adjointe administrative**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies est à la recherche d'une personne pour occuper le poste d'adjointe administrative en remplacement de madame Diane Thibault;

ATTENDU QUE madame Céline Pelletier a postulé pour un emploi à la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gérald Bérard et résolu à l'unanimité de procéder à l'embauche de madame Céline Pelletier, au poste d'adjointe administrative, aux conditions établies entre les parties. Une évaluation de rendement est prévue à tous les trois (3) mois durant la période de probation d'un an.

Adopté à l'unanimité.

6 - CORRESPONDANCE

6.1 - Dépôt de la correspondance

La directrice générale dépose la liste des correspondances du mois courant.

2018-01-12

6.2 - Milieux humides - Financement des nouvelles responsabilités

CONSIDÉRANT QUE la Politique gouvernementale de consultation et d'allègement administratif à l'égard des municipalités précise que le gouvernement doit faire une analyse économique des coûts lorsqu'une mesure gouvernementale est susceptible d'entraîner une hausse importante de responsabilités pour une municipalité;

CONSIDÉRANT la sanction le 16 juin 2017 de la *Loi nº 132 concernant la conservation des milieux humides et hydriques* par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette loi oblige les MRC à assumer une nouvelle responsabilité, soit l'adoption et la gestion d'un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH);

CONSIDÉRANT que la MRC aura 5 ans pour élaborer son PRMHH et que ce dernier devra être révisé tous les 10 ans;

CONSIDÉRANT QUE les MRC devront compléter l'identification des milieux humides et hydriques;

CONSIDÉRANT l'ampleur de la tâche en termes de ressources financières et humaines afin de porter à bien cette responsabilité imposée;

CONSIDÉRANT qu'aucune compensation financière n'est actuellement prévue pour aider les MRC à répondre à cette obligation;

CONSIDÉRANT QUE les compensations financières systématiques prévues dans les mesures transitoires du projet de loi nº 132 peuvent avoir des impacts financiers importants pour les MRC et les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les MRC et municipalités interviennent régulièrement dans les milieux hydriques et humides dans l'exercice de leur compétence relative à la gestion des cours d'eau, ou pour entretenir des infrastructures qui, dans certains cas, appartiennent au gouvernement du Québec.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yves Plante et résolu à l'unanimité :

DE DEMANDER au MDDELCC une analyse des coûts pour la réalisation des plans de gestion et de conservation des milieux humides et hydriques ainsi que

des impacts financiers pour les municipalités de la mise en œuvre des dispositions de la loi;

DE DEMANDER au gouvernement du Québec un financement adéquat pour permettre aux MRC de compléter l'identification des milieux humides;

DE DEMANDER au gouvernement du Québec d'octroyer une aide financière aux MRC afin d'assumer les coûts reliés à la réalisation et à la gestion du plan régional des milieux humides et hydriques;

DE DEMANDER au gouvernement une exemption au régime de compensation prévu à la *Loi nº 132* pour les MRC et les municipalités dans le cadre de la réalisation de travaux relevant de l'exercice de leurs compétences et pour la réalisation de travaux d'infrastructures publiques;

DE DEMANDER à l'ensemble des MRC du Québec d'adopter et de transmettre cette résolution à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ainsi qu'au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

2018-01-13

6.3 - <u>Déclaration commune - Forum des communautés forestières</u>

CONSIDÉRANT QUE les économies de la forêt procurent des emplois directs à plus de 106 000 personnes et représentent 2,8 % de l'économie québécoise;

CONSIDÉRANT QUE les activités économiques qui forment les économies de la forêt contribuent à plus de 9,5 milliards de dollars à l'économie québécoise, dont près de 1 milliard lié à l'exploitation de produits forestiers non ligneux et aux activités récréatives;

CONSIDÉRANT QUE le Forum des communautés forestières organisé par la FQM, qui s'est tenu à Québec le 28 novembre dernier, s'est conclu par la signature d'une déclaration commune par plus de 14 signataires représentatifs des différentes activités économiques liées à la forêt;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gérald Bérard et résolu à l'unanimité **:**

D'APPUYER la déclaration commune adoptée lors du Forum des communautés forestières 2017 ;

DE DEMANDER à la FQM de mener les actions nécessaires visant la réalisation des engagements issus de la déclaration commune du Forum des communautés forestières 2017;

DE TRANSMETTRE cette résolution au premier ministre du Québec (c.c. MDDELCC, MFFP, MFQ, MESI, MAPAQ, MAMOT) et au premier ministre du Canada.

Adopté à l'unanimité.

2018-01-14

6.4 - <u>Contribution financière - Club de Gymnastique Gymagine Inc.</u>

Il est proposé par monsieur Gérald Bérard et résolu à l'unanimité de verser une contribution financière de 50 $ au Club de Gymnastique Gymagine Inc.

Adopté à l'unanimité.

2018-01-15

6.5 - <u>Contribution financière - Corps de Cadets de la Marine Royale du Canada</u>

Il est proposé par monsieur Claude Hudon et résolu à l'unanimité de verser une contribution financière de 50 $ au Corps de Cadets de la Marine Royale du Canada.

Adopté à l'unanimité.

7 - DOSSIER DE LA MRC

7.1 - Point d'information - Monsieur André Simard

Monsieur Simard informe les membres du conseil municipal que le projet de relocalisation de la bibliothèque municipale, déposé au FDT en septembre dernier, a été accepté pour un montant subventionné de 15 000 $.

8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ INCENDIE

8.1 - Point d'information - Monsieur Michel Poitras

Monsieur Stéphane Dubé, directeur du service intermunicipal de sécurité incendie de Ville La Pocatière, a rencontré les anciens pompiers volontaires de la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies. Le dossier est à suivre.

9 - RÉSEAU ROUTIER

9.1 - Point d'information - Monsieur Claude Hudon

Rien à signaler.

2018-01-16

9.2 - Subvention municipale - Transport adapté

Il est proposé par monsieur Michel Poitras et résolu à l'unanimité d'accepter et d'autoriser le versement de la contribution annuelle à Trans-Apte Inc., pour le transport adapté, au coût de 3 267,04 $ pour l'année 2018.

Adopté à l'unanimité.

2018-01-17

9.3 - Subvention municipale - Transport collectif intégré

Il est proposé par monsieur Claude Hudon et résolu à l'unanimité d'accepter et d'autoriser le versement de la contribution annuelle à Trans-Apte Inc., pour le transport collectif, au coût de 1 806,90 $ pour l'année 2018.

Adopté à l'unanimité.

10 - EMBELLISSEMENT, HYGIÈNE DU MILIEU, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

10.1 - Point d'information - Monsieur Guillaume Duval

Une demande de monsieur Clément Lizotte est déposée au conseil concernant un dédommagement pour la distance supplémentaire à parcourir vers le centre de tri de Montmagny. Le dossier est reporté à la séance de février.

11 - FAMILLE, LOISIRS ET BIBLIOTHÈQUE

11.1 - Point d'information - Monsieur Maxime Castonguay

Monsieur Castonguay mentionne qu'un appel à la population sera fait afin de recruter des membres pour former un Comité de loisirs.

12 - CULTURE, PATRIMOINE ET SEIGNEURIE

12.1 - Point d'information - Monsieur Yves Plante

Monsieur Plante participera prochainement à une rencontre avec le Comité consultatif de la culture et du patrimoine.

13 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

13.1 - Point d'information - Monsieur Gérald Bérard

Monsieur Bérard informe les membres du conseil que le Comité pour le sentier du littoral est à la recherche de nouveaux membres.

2018-01-18

13.2 - Demande d'autorisation CPTAQ - Ferme Jean-Marie Charrois

ATTENDU QUE la Ferme Jean-Marie Charrois Inc. s'adresse à la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin d'obtenir l'autorisation de lotir, une partie du lot 4 479 962 en faveur du propriétaire du lot 4 479 963 soit la Ferme Elmoral Inc.;

ATTENDU QU'en contrepartie la Ferme Elmoral Inc. demande les autorisations de lotir en faveur de la demanderesse une partie du lot 4 479 963 et de lotir et autoriser une utilisation à des fins autres qu'agricoles en faveur de Pierre Charrois une autre partie du lot 4 479 963;

ATTENDU QUE Pierre Charrois céderait en faveur de la demanderesse une partie du lot 4 480 586 bénéficiant de droit acquis;

ATTENDU QUE la demande ne sera pas préjudiciable à l'utilisation ou aux possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants;

ATTENDU QUE la demande ne viendra pas altérer l'homogénéité de la communauté agricole;

ATTENDU QUE la demande est conforme à la règlementation municipale en vigueur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Hudon et résolu à l'unanimité d'appuyer la présente demande et de recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'y faire droit.

Adopté à l'unanimité.

2018-01-19

13.3 - Nomination d'un nouveau membre du Comité consultatif d'urbanisme

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme est présentement composé de cinq membres;

ATTENDU QUE monsieur Daniel Tremblay désire se joindre au Comité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gérald Bérard et résolu à l'unanimité d'approuver la nomination de monsieur Daniel Tremblay comme membre du Comité consultatif d'urbanisme qui sera désormais composé de six membres.

Adopté à l'unanimité.

14 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du Conseil municipal répondent aux questions du public.

15 - VARIA

Aucun sujet ajouté à l'ordre du jour.

2018-01-20

16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ATTENDU QUE tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Hudon et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée à 20 h 40.

Adopté à l'unanimité.

André Simard, maire	Cécile Morin, dir. gén. & sec. trés.